



PROVINCE DE QUÉBEC  
MRC DE L'ASSOMPTION

**AVIS PUBLIC**

**AVIS DE PROMULGATION**  
**Demande d'un PPCMOI - 130 rue St-Alexis**

**AVIS PUBLIC** est par la présente donné par le soussigné, directeur général et greffier de la Ville de Charlemagne, que le Conseil de Ville a adopté lors d'une séance extraordinaire tenue le 17 septembre 2020, la résolution suivante:

Résolution numéro 20-09-156 concernant une demande d'un PPCMOI relatif au règlement numéro 05-389-15 sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (PPCMOI). Cette demande concerne la construction d'un bâtiment résidentiel de 8 logements à 3 étages à l'adresse : 130 rue St-Alexis, lot 1 949 473, dans la zone R-18.

Cette résolution a reçu un avis et un certificat de conformité émis par la M.R.C. de L'Assomption en date du 29 octobre 2020.

Toute personne qui désire prendre connaissance de cette demande de PPCMOI, peut le faire en se présentant à l'hôtel de ville de Charlemagne, 84 rue du Sacré-Cœur, pendant les heures d'ouverture de bureau.

Donné à Charlemagne  
ce 3 novembre 2020

Olivier Goyet  
Directeur général et greffier par intérim